



Mis à jour le 05/12/17

**Rapport annuel de la commission communale pour
l'accessibilité aux personnes handicapées**

Mairie de DEUIL-LA-BARRE

2017

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics	5
3. Services de transports collectifs et intermodalité	15
4. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public.....	33
5. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public.....	40
6. Cadre bâti – Logements.....	42
7. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services	43

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

Coordonnées administratives :

Hôtel de Ville
36 rue Charles de Gaulle
95170 Deuil-La-Barre
Tèl : 01 34 28 65 00
Fax : 01 34 28 65 90

Personnes référentes à contacter pour tous renseignements :

Monsieur Aithamon – Directeur des Services Techniques :
Tèl : 01 34 28 65 35
Email : jmaithamon@deuillabarre.fr

Madame Rouzier – Adjoint directeur des Services Techniques :
Tèl : 01 34 28 65 35
Email : jrouzier@deuillabarre.fr

1.2. Informations administratives de la CAPH

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission exerce quatre missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

En complément de ces missions, la commission travaillera sur les projets concernant l'accessibilité universelle, qui est la prise en compte de tous les handicaps, pour garantir à tous un plein exercice de la citoyenneté.

Par délibérations du 20 octobre 2014 et du 11 avril 2016, la commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a été créée sur la commune de Deuil-La-Barre.

Les sept membres élus sont :

- Monsieur **DELATTRE**
- Monsieur **SARFATI**
- Madame **MICHEL**
- Madame **ROSSI**
- Monsieur **MASSERANN**
- Madame **MAERTEN**
- Monsieur **PARANT**

Les 5 représentants des associations sont :

- Monsieur **VALLAT** de l'association LADAP qui remplace Monsieur WITCZYMYSZYN de l'association Le Colombier (modification du 11/04/2016)
- Madame **LEVEQUE** pour l'association ARPADA (Association Régionale des Parents et Amis de Déficients Auditifs)
- Monsieur **ZUFFELLATO** pour l'association « Roul'qui veut »
- Madame **PIHANT** pour l'association APF (Association des Paralysés de France)
- Monsieur **KODAS** (depuis 2016) qui apporte son expérience sur tout ce qui concerne les difficultés rencontrées par les personnes malvoyantes.

Cette commission a été constituée avec pour objectifs que les différents types de handicaps soient représentés (psychique et/ou mental, sensoriel et moteur) ainsi que les différents points de vue sur le handicap (personnes handicapées, proches et professionnels du champ du handicap).

Cette commission se réunira en séance plénière au minimum 2 fois par an. Cette fréquence sera toutefois adaptée en fonction de l'avancée des projets.

Pour l'année 2017, une commission s'est tenue le **14 novembre 2017** où il a été présenté le travail réalisé durant l'année, à savoir :

- Le point d'avancement sur le PAVE avec la poursuite de l'établissement du programme annuel de travaux
- Le point d'avancement de l'Ad'AP des arrêts de bus
- Le point d'avancement de l'Ad'AP de la ville (bâtiments communaux)
- Les actions (en cours et futures) des services de la ville pour le handicap.

2. Voirie et espaces publics

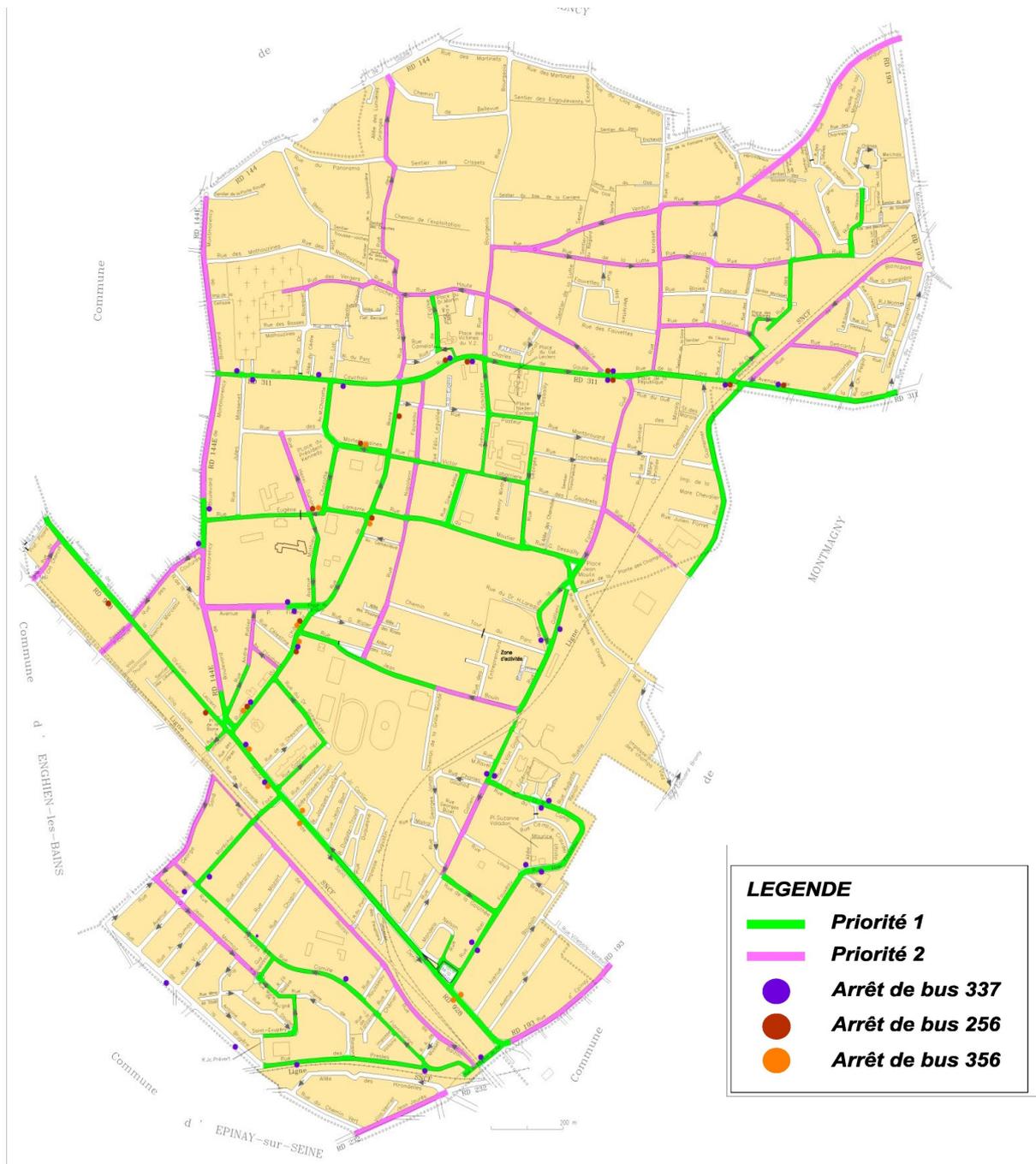
2.1. Etat d'avancement – document d'accessibilité

Pour mémoire, lors de la commission du 26 novembre 2015 les trottoirs des rues de la ville, à rendre accessible, avaient été classés en trois groupes de longueurs à peu près équivalentes et suivant trois niveaux de priorité :

- la priorité 1 qui concerne les axes de cheminements principaux reliant les équipements publics (écoles et collèges, crèches, centres associatifs, mairie...), les gares, le marché et les commerces et globalement tous les bâtiments accueillant du public ainsi que les arrêts de bus.
- La priorité 2 regroupe les voies qui complètent la priorité 1 ainsi que des voies secondaires irriguant le cœur des quartiers.
- La dernière priorité porte sur le reste des voies souvent qualifiées de voies de desserte.

La commission avait souhaité classer en priorité 1 la partie basse du boulevard de Montmorency et la partie Est de l'avenue Paul Fleury, classées initialement en priorité 2 afin de permettre l'accès aux 2 nouveaux arrêts de bus de la ligne RATP 256 créés dans l'objectif de modifier son itinéraire avec un sens montant vers le quartier des Mortefontaines par la rue du Château et un sens descendant vers la place de la Barre par la rue Paul Fleury puis le boulevard de Montmorency..

La carte ci-après avait donc été mise à jour avec cette modification.



Récapitulatif des priorités pour la mise en accessibilité de la voirie.

Le bureau d'étude ACCESMETRIE avait chiffré la **totalité des travaux** de mise en conformité à **3 448 000 € TTC**, en tenant compte des réserves et impossibilités énoncées dans le rapport de 2015.

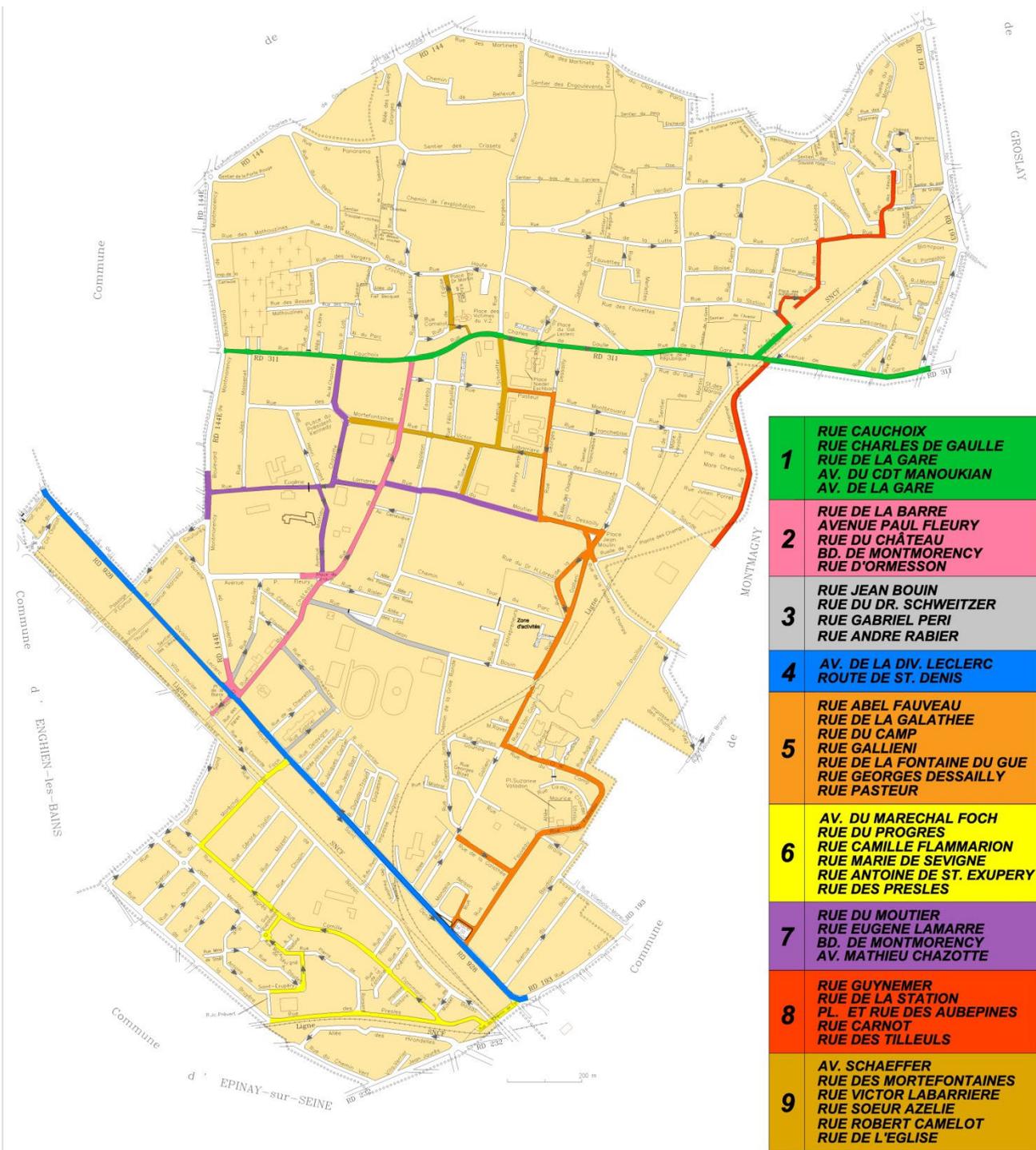
L'extraction des données par rue a permis d'établir le **coût de la mise en accessibilité** des voies de la **priorité 1** qui s'élève à **1 044 576 € TTC**.

Le fait pour la commission d'avoir validé ponctuellement une largeur de passage sur trottoir de 0,90 m. à la place des 1,40 m préconisés permet de réduire ce coût à **813 348 € TTC**.

Afin de planifier les travaux pour la mise en conformité des priorités N°1, il avait été proposé une hiérarchisation de ces voiries afin d'avoir un étalement pluriannuel de la dépense, en fonction des capacités financières de la ville.

Les rues de cette priorité 1 ont été regroupées en 9 ensembles homogènes et cohérents en terme de déplacement. Les travaux n'ont pas pour objectif d'être étalés sur une période de 9 ans mais bien sur la période la plus courte possible tout en tenant compte des capacités budgétaires de la ville.

- 1 l'axe RD311 (Est-Ouest) et l'accès à la gare de Deuil-Montmagny,
- 2 l'axe allant du square Winston Churchill à la gare de La Barre-Ormesson correspondant aux rues de La Barre, du Château et d'Ormesson ;
- 3 la RD 928, route de Saint Denis et avenue de la Division Leclerc,
- 4 l'axe reliant le quartier de la Galathée, depuis la place de la Nation, au centre ville par la rue Gallieni, sachant que le pont SNCF restera infranchissable à certains types de handicap, notamment moteur,
- 5 les quartiers Sud, depuis l'avenue du Maréchal Foch,
- 6 le quartier des Mortefontaines (centre-ville Ouest),
- 7 le quartier Nord-Est, vers l'école du Lac Marchais,
- 8 les rues complémentaires en centre ville,
- 9 les rues complémentaires du quartier de La Barre-Ormesson.



Ordre pour la programmation des priorités N°1

Le tableau ci-dessous présente le coût des travaux de mise en accessibilité par rue et par axe de cheminement pour la priorité N°1.

RUES	Accessibilité actuelle	Montant par rues des préconisations priorité 1 en € TTC		Accessibilité après préconisations	
	Données Accèsmétrie	Pour largeur de passage minimum de 140 cm	Pour largeur de passage minimum de 90 cm	Données Accèsmétrie	
RD 311 + ACCES GARE DEUIL-					
1	Rue Cauchoix	41%	19 068 €	19 068 €	100%
	Rue Charles de Gaulle	39%	65 172 €	38 436 €	100%
	Rue de la Gare	47%	30 924 €	16 596 €	100%
	Avenue Commandant Manoukian	6%	18 684 €	18 684 €	66%
	Avenue de la Gare	74%	6 360 €	6 360 €	100%
TOTAL =			99 144 €		
CENTRE-VILLE / GARE BARRE-					
2	Rue de la Barre	39%	50 712 €	28 032 €	96% avec réserve
	Avenue Paul Fleury	59%	2 928 €	2 928 €	100%
	Rue du Château	24%	76 068 €	76 068 €	100%
	Boulevard de Montmorency	49%	9 300 €	9 300 €	100%
	Rue d'Ormesson	83%	2 952 €	2 952 €	100%
TOTAL =			119 280 €		
QUARTIER BARRE-ORMESSON					
3	Rue Jean Bouin	0%	28 584 €	27 156 €	100%
	Rue du Dr Schweitzer	41%	8 628 €	8 628 €	100%
	Rue Gabriel Peri	66%	9 672 €	9 672 €	100%
	Rue André Rabier	33%	15 432 €	4 164 €	100% avec réserve
TOTAL =			49 620 €		
RD 928					
4	Avenue de la Division Leclerc	48%	44 016 €	38 628 €	100% avec réserve
	Route de Saint-Denis	24%	106 452 €	102 924 €	86% avec réserve
TOTAL =			141 552 €		
GALATHEE / CENTRE-VILLE					
5	Rue Abel Fauveau	81%	99 192 €	19 764 €	100% avec réserve
	Rue de la Galathée	49%	3 180 €	3 180 €	100%
	Rue du Camp	83%	4 848 €	4 848 €	100%
	Rue Gallieni	48%	27 240 €	26 184 €	97% avec réserve
	Rue de la Fontaine du Gué	52%	4 068 €	4 068 €	97%
	Rue Georges Dessailly	66%	19 536 €	17 376 €	100%
	Rue Pasteur	66%	3 012 €	3 012 €	100%
TOTAL =			78 432 €		
QUARTIER SUD					
6	Avenue du Maréchal Foch	33%	26 604 €	16 932 €	100% avec réserve
	Rue du Progrès	66%	8 952 €	8 952 €	100% avec réserve
	Rue Camille Flammarion	33%	20 772 €	18 660 €	100% avec réserve
	Rue Marie de Sevigné	49%	2 160 €	2 160 €	100% avec réserve
	Rue Antoine de St Exupéry	49%	19 764 €	19 764 €	100%
	Rue des Presles	33%	111 732 €	108 516 €	100%
TOTAL =			174 984 €		

7	CENTRE-VILLE OUEST				
	Rue du Moutier	33%	13 764 €	13 764 €	100%
	Rue Eugène Lamarre	33%	3 612 €	3 612 €	100%
	Boulevard de Montmorency	49%	8 412 €	8 412 €	95%
	Avenue Mathieu Chazotte	33%	23 568 €	23 568 €	100%
			TOTAL =	49 356 €	
8	QUARTIER NORD-EST				
	Rue Guynemer	6%	15 612 €	10 500 €	100%
	Rue de la station	49% (totalité)	0 €	0 €	100% (partiel)
	Place des Aubépines / Rue des Aubépines	0%	30 444 €	25 452 €	100% avec réserve
	Rue Carnot	0%	10 392 €	9 336 €	83%
	Rue des Tilleuls	74%	10 824 €	10 824 €	100%
			TOTAL =	56 112 €	
9	CENTRE-VILLE				
	Rue Schaeffer	14%	9 516 €	8 460 €	100% avec réserve
	Rue des Mortefontaines	66%	8 304 €	8 304 €	100% avec réserve
	Rue Victor Labarrière	38%	17 220 €	11 892 €	100% avec réserve
	Rue Soeur Azélie	62%	5 832 €	5 832 €	100%
	Rue Robert Camelot	0%	11 064 €	6 732 €	100%
	Rue de l'Eglise	0%	30 000 €	3 648 €	49%
			TOTAL =	44 868 €	
MOYENNE GLOBALE		43%			96%
TOTAL TTC			1 044 576 €	813 348 €	

Montant des travaux pouvant être réalisés en régie 95 606 €
Montant des travaux devant être réalisés par entreprise 707 806 €

La commission avait également souhaité ramener les rues complémentaires du centre-ville immédiatement après le groupe 2 à savoir l'axe formé par les rues de la Barre, du Château et d'Ormesson afin de relier rapidement ce quartier à la gare de La Barre-Ormesson.

La commission a également évoqué la nécessité de créer une place PMR à proximité immédiate de la gare de la Barre Ormesson sur ce groupe de rues n°2.

La création d'une telle place sera étudiée et les possibilités d'implantation seront présentées lors d'une prochaine CAPH.

Enfin, ce tableau fait également apparaître le gain en accessibilité pour chaque rue, avec toutefois des réserves sur certains taux améliorés. En effet, les pourcentages indiqués « avec réserve » ne peuvent être atteints que par un réaménagement et un recalibrage complet de la rue ou une opération d'enfouissement des réseaux sur toute une longueur de voie ou bien en substitution de la mise en place provisoire d'une zone 20 ou zone de rencontre où les personnes utilisent la chaussée pour leurs déplacements.

Dans la situation actuelle, les services de la ville peuvent réaliser en interne une part des travaux comme la mise en peinture de têtes de potelets, le déplacement de panneaux de signalisation ou de mobiliers isolés. Cette disposition permettrait de réaliser une économie supplémentaire de 95 606 € TTC soit plus de 10%.

Compte tenu de la hiérarchisation des rues validées par les membres de la CAPH et des finances de la ville, il a été proposé de demander au BP 2018 le budget permettant la mise en accessibilité du sous-ensemble N°1 de la priorité 1 soit un montant de 100 000 €TTC.

RUES	Accessibilité actuelle	Montant par rues des préconisations priorité 1 en € TTC		Accessibilité après préconisations
	Données Accèsométrie	Pour largeur de passage minimum de 140 cm	Pour largeur de passage minimum de 90 cm	Données Accèsométrie
RD 311 + ACCES GARE DEUIL-				
1 Rue Cauchoix	41%	19 068 €	19 068 €	100%
Rue Charles de Gaulle	39%	65 172 €	38 436 €	100%
Rue de la Gare	47%	30 924 €	16 596 €	100%
Avenue Commandant Manoukian	6%	18 684 €	18 684 €	66%
Avenue de la Gare	74%	6 360 €	6 360 €	100%
		TOTAL =		99 144 €

Les membres de la CAPH valident cette proposition mais soulignent l'importance d'accélérer le déroulé du programme de travaux.

Concernant la mise en place dès 2018 des bandes d'interception et de guidage sur les passages piétons, les services techniques ont expliqué qu'il n'existait pas de dispositif validé à l'échelle nationale mais seulement quelques recommandations rendant difficile le choix d'une mise en œuvre qui pourrait convenir au plus grand nombre.

En conséquence, il a été proposé que les services techniques contactent l'association Voir Ensemble ainsi que le Service d'Intégration pour Aveugles et Malvoyants du Val d'Oise (SIAM 95) pour avoir leurs avis sur le dispositif le plus adapté. Un retour vous sera fait lors d'une prochaine commission.

Cette année, les Services techniques ont travaillé sur la planification des travaux pour la mise en conformité des rues et tronçons classés en priorité N°2.

Pour cela, les voies ont également été divisées, après identification, en 9 sous-ensembles regroupant 30 rues ou tronçons de rues classées dans l'ordre suivant :

- 1 Secteur centre ville : rue Haute, rue Bourgeois, rue Anatole France, rue du Crochet et rue Henri Dunant.
- 2 Secteur PN4 et école Jules Ferry : Rue A. Rabier, avenue Elisabeth, rue de Blancport et rue Descartes.
- 3 Quartier Morisset : rue Bourgeois, rue de Verdun, rue de la Lutte, rue Carnot, rue Morisset et rue de la Station.
- 4 Limite Ouest : boulevard de Montmorency, avenue Paul Fleury, rue des Coutures, Passage Prosper Camus et rue du Cdt Charcot.
- 5 Limite Est : rue de la Fontaine du Gué, rue de la Sourde, rue Galliéni, rue d'Épinay et avenue Jean Jaurès.
- 6 Quartier Sud : rue de Balzac, rue Georges Sand, avenue Jean Mermoz et rue du Progrès.

Le tableau ci-dessous présente le coût des travaux de mise en accessibilité par rue et par axe de cheminement pour la priorité N°2.

RUES	Accessibilité actuelle	Montant par rues des préconisations priorité 1		Accessibilité après préconisations	
	Données Accèsmétrie	Pour largeur de passage minimum de 140 cm	Pour largeur de passage minimum de 90 cm	Données Accèsmétrie	
CENTRE-VILLE					
1	Rue Haute	24%	110 448 €	90 108 €	100% avec réserve
	Rue Bourgeois	0%	26 568 €	26 568 €	16%
	Rue Anatole France	0%	59 028 €	51 724 €	49%
	Rur du Crochet	pas de fiche	0 €	0 €	100% avec réserve
	Rue Henri Dunant	49%	23 088 €	23 088 €	100%
			TOTAL =	191 488 €	
ABORDS PN4 - ECOLE JULES FERRY					
2	Rue André Rabier	33%	7 884 €	4 716 €	100% avec réserve
	Avenue Elisabeth	49%	4 884 €	2 724 €	100% avec réserve
	Rue de Blancport	53%	21 864 €	21 864 €	100% avec réserve
	Rue Descartes	0%	5 424 €	5 424 €	100%
			TOTAL =	34 728 €	
QUARTIER MORISSET					
3	Rue Bourgeois	0%	8 748 €	6 588 €	16%
	Rue de Verdun	0%	7 860 €	7 860 €	100% avec réserve
	Rue de la Lutte	0%	40 572 €	7 872 €	100%
	Rue Carnot	0%	10 776 €	10 776 €	83% avec réserve
	Rue Morisset	49%	432 936 €	25 576 €	93% avec réserve
	Rue de la Station	49%	5 988 €	1 668 €	100% avec réserve
			TOTAL =	60 340 €	
LIMITE OUEST					
4	Boulevard de Montmorency	49%	47 304 €	42 972 €	95% avec réserve
	Avenue Paul Fleury	59%	15 444 €	13 284 €	100%
	Rue des Coutures	49%	2 796 €	2 796 €	100%
	Passage Prosper Camus	pas de fiche	0 €	0 €	pas de fiche
	Rue du Commandant Charcot	49%	3 336 €	1 536 €	100%
			TOTAL =	60 588 €	
LIMITE EST					
5	Rue de la Fontaine du Gué	52%	27 840 €	24 108 €	97%
	Rue de la Sourde	0%	25 404 €	6 624 €	100%
	Rue Gallieni	48%	15 012 €	12 852 €	97% avec réserve
	Rue d'Épinay	pas de fiche	0 €	0 €	pas de fiche
	Avenue Jean Jaurès	49%	21 696 €	17 364 €	100%
			TOTAL =	60 948 €	
QUARTIER SUD					
6	Rue de Balzac	29%	25 752 €	25 752 €	69%
	Rue George Sand	49%	9 318 €	9 318 €	87% avec réserve
	Avenue Jean Mermoz	49%	29 616 €	29 616 €	100%
	Rue du Progrès	66%	5 856 €	3 696 €	100% avec réserve
			TOTAL =	68 382 €	
QUARTIER VERDUN - DR. GOLDSTEIN					
7	Rue de Verdun	0%	166 512 €	75 696 €	100% avec réserve
	Rue du Docteur Goldstein	49%	3 828 €	1 668 €	100%
			TOTAL =	77 364 €	
QUARTIER NORD-OUEST					
8	Rue des Vergers	49%	5 880 €	5 880 €	100%
	Rue des Granges	49%	10 308 €	10 308 €	79% avec réserve
			TOTAL =	16 188 €	
QUARTIER NAPOLEON FAUVEAU-JEAN BOUIN					
9	Rue Napoléon Fauveau	76%	28 524 €	23 892 €	100% avec réserve
	Rue Jean Bouin	0%	0 €	0 €	100% avec réserve
			TOTAL =	23 892 €	
MOYENNE GLOBALE		33%			80%
TOTAL TTC			1 210 494 €	593 918 €	

2.2. Eléments de suivi et difficultés rencontrées

Le programme de travaux concernant les priorités 2 a été validé mais l'un des membres de la CAPH souligne la difficulté de valider un programme démarrant dans plusieurs années alors que nous commençons à peine la réalisation des travaux de la priorité N°1. Cette proposition de travailler sur les priorités N°2 a été faite pour conserver la même méthodologie et donc la même cohérence sur l'ensemble de la ville.

Bien entendu, avant sa mise en application, une vérification de la cohérence de cette hiérarchisation sera faite et soumise, à nouveau, aux membres de la CAPH.

Concernant les travaux d'accessibilité réalisés à ce jour, sur les 792 abaissements de passages piétons présents sur notre commune, 763 sont aujourd'hui conformes c'est-à-dire inférieur ou égal à 2 cm.

Sur les 29 restants, 8 correspondent à des vestiges de passages piétons en cours de suppression et 21 seront réalisés en 2018.

De même sur ces 792 abaissements, 505 sont équipés de dalles pododactiles. Les 287 restants seront équipés sur les prochaines années suivant le programme pluriannuel validé par les membres de la CAPH.

Enfin dans le cadre des levées de réserves liées aux travaux de construction de la passerelle SNCF, ces derniers ont été dans l'obligation de reprendre l'enrobé de la chaussée, rue du Chemin de Fer, notamment sous la voie SNCF. Dans ce contexte, la ville a profité des travaux sur cette portion de rue pour réaménager l'accessibilité du cheminement et élargir le trottoir afin de le mettre en conformité avec la réglementation PMR. En effet, indépendamment du programme pluriannuel de travaux validé par la CAPH, chaque opportunité est saisie afin de faciliter les déplacements au quotidien sur notre territoire.



Travaux août 2017



3. Services de transports collectifs et intermodalité

A – Les arrêts de bus

A – 3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Le programme 2016 de mise en conformité de l'accessibilité des points d'arrêts de bus a été défini et validé par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV), les communes et le Département du Val d'Oise pour un début de travaux en 2017 des arrêts de la ligne RATP n°256.

Pour assurer la réalisation et la bonne exécution des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêts, une convention de délégation temporaire à la CAPV de la maîtrise d'ouvrage délégué du Département du Val d'Oise et des communes de Deuil-La Barre et de Montmagny a été établie.

Elle sera présentée au Conseil Communautaire de Plaine Vallée le 23 novembre 2016, au Conseil Municipal de Deuil-La Barre le 12 décembre 2016, ainsi qu'aux conseils de Montmagny et du Département.

La ligne 256 circule également sur les communes de Montmorency et d'Enghien-les-Bains, toutefois les arrêts sur ces deux communes se situent soit sur des routes départementales soit d'intérêt communautaire, les travaux pour les arrêts non-conformes étant alors à la charge soit du Département, soit de la CAPV.

Les choix d'aménagement par arrêt ont été présentés lors de la commission du 8 novembre 2016.

A noter que la présente étude correspond à l'hypothèse, qui devra être confirmée, où le sens unique de la rue du château se fera de la RD 928, place de la Barre, vers la place du 18 juin 1944.

A - 3.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des travaux réalisés durant l'été 2017 :

Arrêt 2 – LES COUTURES (Sens Enghien / Saint-Denis)

Avenue de la Division Leclerc (RD 928)



Avant



Après

Existant :

Trottoir : Long. 16.50m x larg. 1.50m.

Refuge : larg. 2m.

Projet :

Suppression du refuge, arrêt en ligne sur la voie de circulation.

Prestations

Poteaux d'information RATP à déplacer, TVO à poser,

Mobilier urbain à déplacer,

Trottoir à créer, et à rehausser,

Dépose / pose de bordures et bordures bus,

Fourreaux à poser

Marquages horizontaux.

Arrêt 4 – PLACE DE LA BARRE (Sens Enghien / Saint-Denis)

Avenue de la Division Leclerc (RD 928)



Avant



Après

Existant :

Trottoir Long. 21m x larg. 5,20m.

Stationnement longitudinal matérialisé en amont de l'arrêt.

Projet :

Arrêt en avancée à créer. Arrêt en ligne sur voie de circulation.

Prestations :

Poteau d'information RATP à déplacer, TVO à poser,

Mobilier urbain à déplacer,

Trottoir à rehausser (1) (2), à créer (2),

Dépose / pose de bordures et bordures bus,

Fourreaux à poser,

Marquages horizontaux.

Arrêt 5 – PLACE DE LA BARRE (Sens Saint-Denis / Enghien)

Rue du Château déplacé boulevard de Montmorency



Existant :

Trottoir Long. / larg. 8.20x2.40m, et
30x1.40m.
Longueur et largeur insuffisante.

Projet :

**Mise en sens unique de la rue du
Château, sens montant vers
Montmagny : Déviation par l'Avenue
Paul Fleury et le Bd de Montmorency.**

**Suppression de l'arrêt actuel et
création d'un arrêt devant les n^{os} 3 et 5
bd. De Montmorency**



Avant



Après

Prestations :

Poteau d'information RATP à déplacer,

Bordures bus à poser, Trottoir à rehausser

Fourreaux à poser, marquages horizontaux, passage piétons à créer.

Arrêt 6 – LE STADE (Sens Enghien / Saint-Denis)

Rue du Château



Avant



Après

Existant :

Trottoir : Long. 26m x larg. 1.70m.

Projet :

Rehaussement trottoir en lieu et place.

Prestations :

Poteaux d'information RATP à déplacer,
Mobilier urbain à déplacer,
Trottoir à rehausser,
Bordures bus à poser,
Fourreaux à poser,
Marquages horizontaux.

Arrêt 7 – LE STADE (Sens Saint-Denis / Enghien)

Rue du Château



Existant :

Trottoir : Long. 27m x larg. 2.30m.

Projet :

**Suppression de l'arrêt actuel
Et déplacement sur l'arrêt du 357,
avenue Paul Fleury**



Avant



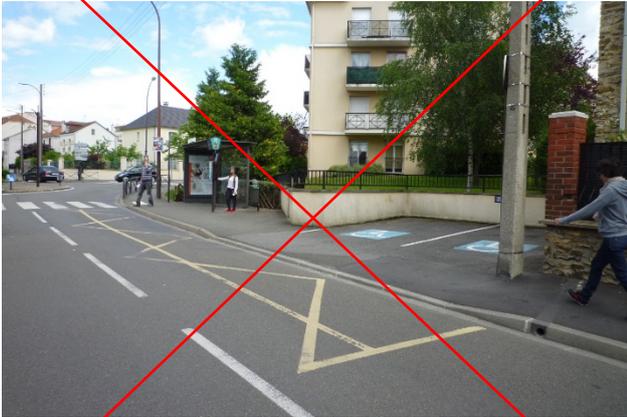
Après

Prestations :

Poteau d'information RATP à déplacer, 1 abri à déplacer, bande d'espaces verts et végétaux à supprimer,
Dépose / pose de bordures et bordures bus, trottoir à rehausser, fourreaux à poser,
Marquages horizontaux, abaissement trottoir à créer pour traversée piétons.

Arrêt 8 – MARCHÉ (Sens Enghien / Saint-Denis)

Rue de la Barre



Existant :

Trottoir : Long. 9m x larg. 4.20m.

Projet :

Arrêt à déplacer au Nord de 55m env.
au droit du n°53 (nouveau pavillon).



Avant



Après

Prestations:

Poteaux d'information RATP à déplacer,
1 abri à déplacer et à remplacer,
Mobilier urbain à déplacer,
Trottoir à rehausser, bordures bus à poser,
Fourreaux à poser, marquages horizontaux.

Arrêt 9 – MARCHÉ DES MORTEFONTAINES (Sens Saint-Denis / Enghien)

Rue Eugène Lamarre

Arrêt conforme



Arrêt 10 – LA POSTE (Sens Enghien / Saint-Denis)

Rue de la Barre

Arrêt supprimé



Arrêt 11 – LA POSTE (Sens Saint-Denis / Enghien)

Rue des Mortefontaines

Existant :

Trottoir Long. 31m x larg. 2.07m.

Stationnement longitudinal unilatéral droit non matérialisé aux abords de l'arrêt.

Projet :

Arrêt en avancée à créer. Arrêt en ligne sur voie de circulation.



Avant



Après

Prestations :

Poteau d'information RATP à déplacer, mobilier urbain à déplacer,

Trottoir à rehausser, dépose / pose de bordures et bordures bus,

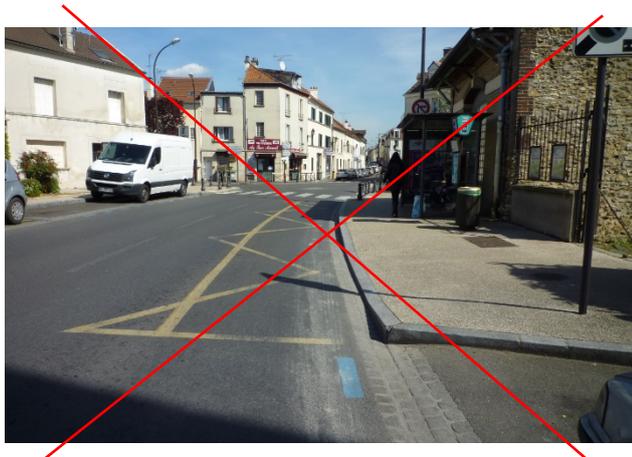
Fourreaux à poser,

Signalisation verticale de matérialisation du stationnement, marquages horizontaux.

NOTA : nécessité d'officialiser et de matérialiser le stationnement unilatéral droit.

Arrêt 12 – EGLISE (Sens Enghien / Saint-Denis)

Rue Charles de Gaulle (RD 311)



Existant :

Trottoir courbe, longueur insuffisante.

Projet :

Arrêt à déplacer de 20m env. vers Enghien, entre les n°20-22 au niveau des places de stationnement devant l'agence immobilière qui seront supprimées (nb. 3 mini.).



Avant



Après

Prestations:

1 place de stationnement à supprimer, poteaux d'information RATP à déplacer,
1 abri (CD95) à déplacer, mobilier urbain à déplacer,
Trottoir en béton désactivé à reprendre au droit du mobilier déposé, trottoir à rehausser et à créer,
Dépose / pose de bordures et bordures bus,
Fourreaux à poser, marquages horizontaux

Arrêt 13 – EGLISE (Sens Saint-Denis / Enghien)

Rue Charles de Gaulle (RD 311)

Existant :

Trottoir : Longueur insuffisante.

Arrêt à proximité immédiate du passage piéton.

Option d'aménagement :

Allongement de l'arrêt existant avec suppression d'1 place de stationnement mini.



Avant



Après

Prestations :

Poteaux d'information RATP à déplacer, 1 abri (CD95) à déplacer, mobilier urbain à déplacer,

Trottoir à rehausser et à créer, dépose / pose de bordures et bordures bus,

Fourreaux à poser, marquages horizontaux.

Arrêt 14 – RUE HAUTE (Sens Enghien / Saint-Denis)

Rue de la Gare (RD 311)

Existant :

Trottoir : Longueur insuffisante mais conservée car il n'y a pas d'autre possibilité.

Projet :

Quai réduit avec rehaussement du trottoir en lieu et place.

Place de livraison existante située à l'arrière de l'arrêt à déplacer sur trottoir abaissé opposé (en lieu et place du refuge de l'arrêt « Rue Haut » existant sens vers Enghien).
Dispositif anti-stationnement à renforcer.



Avant



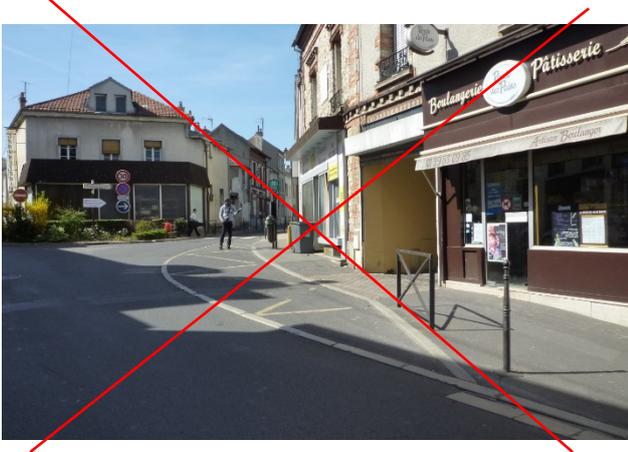
Après

Prestations

Poteau d'information RATP à déplacer, mobilier urbain à déposer,
Trottoir à rehausser, dépose / pose de bordures et bordures bus,
Fourreaux à poser, marquages horizontaux,
Dispositif d'interdiction de dépassement de véhicule,
Signalisation d'interdiction de stationnement et de la place de livraison.

Arrêt 15 – RUE HAUTE (Sens Saint-Denis / Enghien)

Rue de la Gare (RD 311)



Existant :

Trottoir en courbe, longueur insuffisante.

Projet :

Arrêt à déplacer de 25m env. vers Montmagny entre les n°3-5.

Place de livraison sur trottoir opposé à déplacer en lieu et place du refuge existant.



Avant



Après

Prestations :

Poteaux d'information RATP à déplacer,
Mobilier urbain à déplacer et à déposer,
Trottoir à rehausser, dépose / pose de bordures et bordures bus,
Fourreaux à poser, marquages horizontaux,
Dispositif d'interdiction de dépassement de véhicule,
Signalisation de la place de livraison.

Arrêt 17 – GARE DE DEUIL-MONTMAGNY (Sens Saint-Denis / Enghien)

Avenue du Général de Gaulle (RD 311)



Avant



Après

Existant :

Trottoir : Largeur 2.55m.

Stationnement unilatéral alterné par quinzaine.

Projet :

Rehaussement trottoir en lieu et place.

Signalisation d'interdiction de stationnement à renforcer.

Prestations :

Poteaux d'information RATP à déplacer,

1 abri (CD 95) et mobilier urbain à déplacer,

Trottoir à rehausser,

Dépose / pose de bordures et bordures bus,

Fourreaux à poser,

Marquages horizontaux, Signalisation d'interdiction de stationnement.

Le montant de l'opération de mise en accessibilité des arrêts de bus de la ligne RATP 256 est de 91 728 €HT décomposé de la façon suivante :

- un montant des travaux de 88 200 €HT avec une subvention du STIF (70%) de 61 740 €HT et un reste à charge de la ville (30%) de 26 460 €HT.
- un montant d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 3 528 €HT.

Le coût de cette opération s'élève donc, pour la ville, à 29 988 €HT soit **35 985,60 €TTC**.

Les membres de la CAPH soulignent que sur les arrêts de bus N°4 (place de la Barre) et N°12 (Eglise) certains automobilistes doublent le bus en stationnement alors qu'ils n'ont aucune visibilité des véhicules qui viendraient dans le sens inverse. Aussi, il a été décidé de tracer au sol une ligne blanche continue pour interdire tout dépassement. Ce marquage est en cours de réalisation.

Le programme de travaux pour **2018** prévoit la mise en accessibilité de la ligne VALMY TVO N°13 qui ne comprend que 2 arrêts sur la commune au niveau de l'avenue du Général de Gaulle, en limite avec Montmorency.

Arrêt «PORTE ROUGE »
83 avenue Charles de Gaulle



Existant :

Trottoir : Larg. 1.60 à 2.40m.

Chaussée : 7.30m.

Arrêt situé devant une entrée carrossable.

Abri : CD 95.

Option d'aménagement :

Arrêt à déplacer de 10m environ vers Domont. Quai standard.

Abri standard à remplacer par abri casquette.

Prestations

Poteau d'information TVO à déplacer,

Abri voyageur à déplacer et remplacer par abri casquette,

Mobilier urbain à déplacer et remplacer,

Trottoir à rehausser,

Dépose / pose de bordures,

Pose de bordures bus,

Fourreaux à poser,

Effacement marquages horizontaux,

Marquages horizontaux.

Arrêt «rue des GRANGES»
63 avenue Charles de Gaulle



Initialement prévu au même emplacement avec suppression du refuge, le carrefour de l'avenue Charles de Gaulle et de la rue des Granges va être équipé en début d'année prochaine de feux tricolores.

Pour la réalisation de la 2nde tranche de mise en accessibilité des arrêts de bus, il est proposé de demander au BP 2018 un budget de 25 000 €HT soit 30 000 €TTC dont 70% serait subventionné par le STIF.

B – Les gares

➤ Travaux d'accessibilité de la gare de Deuil/Montmagny

Les études pour la mise en accessibilité de la gare de Deuil/Montmagny continuent avec l'ensemble de partenaires institutionnels.

Les travaux pour la fermeture du PN4 sont prévus sur la période 2020-2022 et la mise en accessibilité de la gare pour 2024 (rehaussement des quais...).

➤ Travaux d'accessibilité de la gare de la Barre Ormesson

Afin d'améliorer l'accessibilité, le confort et l'accueil en gare, d'importants travaux financés par le STIF, la Région Ile de France et la SNCF se sont déroulés en 2016 et 2017.

Dans le cadre de ces travaux de mise en accessibilité et de modernisation, la priorité est de rendre les quais et les trains accessibles à tous.

Les principaux travaux d'aménagement sont :

- Rehaussement total des quais pour accéder au même niveau que le plancher des trains
- Création d'un nouveau passage souterrain accessible aux personnes à mobilité réduite
- Mise en place d'un ascenseur sur le quai 1 accessible de l'extérieur et aménagement de l'ascenseur existant quai 2 pour permettre de passer d'un quai à l'autre via ce futur passage souterrain.
- Modification des escaliers fixes pour créer des liaisons entre le nouveau passage souterrain, la rue, le bâtiment voyageur et les quais.
- Création d'un sanitaire accessible à tous sur le quai 2
- Mise en place d'un abri par quai
- Mise en conformité des escaliers et des garde-corps

A ce jour, la gare n'est toujours pas accessible dû à un retard pour la pose du nouvel ascenseur côté rue Balzac et à un problème technique sur le second ascenseur côté rue de la Concorde.

L'équipe municipale très attentive à cette problématique sollicite régulièrement la SNCF sur ce sujet et communiquera, dès que possible, les dates réelles de mise en service.

4. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Pour mémoire, les établissements concernés par l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sont :

Nom de l'établissement	Adresse	Commune d'implantation	Département d'implantation	Cat. ERP	Type
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	
Cavam service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	5	W
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	Deuil la Barre	95	5	R
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	Deuil la Barre	95	5	R
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azelie	Deuil la Barre	95	5	L,P,S
Commissariat	9 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	W
Eglise Notre Dame	rue de l'Eglise	Deuil la Barre	95	4	V
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	5	X
Les ateliers	24 rue Cauchoix	Deuil la Barre	95	5	L
Local associatif modélisme	7 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	Deuil la Barre	95	5	R
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	Deuil la Barre	95	5	R
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	Deuil la Barre	95	5	L
Local PAEJ Oxy jeunes	63 avenue des Mathieu Chazotte	Deuil la Barre	95	5	R
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	Deuil la Barre	95	5	W
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la Barre	Deuil la Barre	95	5	R
Maison de l'Enfance	6 rue du Camp	Deuil la Barre	95	5	R
Maison des Parents	8 rue Louis Braille	Deuil la Barre	95	5	
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	2	
Maternelle des Mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	4	R
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	Deuil la Barre	95	4	R
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	Deuil la Barre	95	4	R
Mission Locale	42 rue Haute	Deuil la Barre	95	5	
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	5	R,S
Patinoire	4 rue Jean Bouin	Deuil la Barre	95	2	X
Presbytère	place des victimes du v2	Deuil la Barre	95	5	
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	Deuil la Barre	95	3	R
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	Deuil la Barre	95	3	R
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	Deuil la Barre	95	3	
Salle des sports et loisirs	15 rue du Château	Deuil la Barre	95	5	X
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	Deuil la Barre	95	3	
Syndicat Agricole	12 rue Bouregois	Deuil la Barre	95	5	L

Tous les ERP ne présentent pas les mêmes caractéristiques de taille, de destination, d'usage et de risques. Ils sont donc répartis en types selon la nature de leur exploitation, classés en catégories d'après l'effectif du public et du personnel. La typologie de l'établissement, qui correspond à son activité, est désignée par une lettre :

- Établissements installés dans un bâtiment

- J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées
- L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M : Magasins de vente, centres commerciaux
- N : Restaurants et débits de boissons
- O : Hôtels et pensions de famille
- P : Salles de danse et salles de jeux
- R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
- S : Bibliothèques, centres de documentation
- T : Salles d'exposition
- U : Établissements sanitaires
- V : Établissements de culte
- W : Administrations, banques, bureaux
- X : Établissements sportifs couverts
- Y : Musées

- Établissements spéciaux

- PA : Établissements de plein air
- CTS : Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
- SG : Structures gonflables
- PS : Parcs de stationnement couverts
- OA : Hôtels-restaurants d'altitude
- GA : Gares accessibles au public
- EF : Établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux
- REF : Refuges de montagne

Les ERP sont également répertoriés en 5 catégories, déterminées en fonction de la capacité de l'établissement :

- 1^{ère} catégorie : au-dessus de 1 500 personnes
- 2^{ème} catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3^{ème} catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^{ème} catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5^{ème} catégorie
- 5^{ème} catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement

Lors de la CAPH du 9 juin 2015 et du Conseil Municipal du 22 juin 2015, un Ad'AP avait été validé puis déposé pour approbation en Préfecture. Ce dossier avait été accordé tacitement le 26 janvier 2016. Il prévoyait sur une période de 3 ans un investissement de 822 462 euros TTC de travaux soit un montant de 986 954 euros TTC en incluant les frais d'études divers.

Pour mémoire la stratégie patrimoniale de la programmation prévoyait :

- **Pour la 1^{ère} année :**
 - Les ERP avec **un enjeu symbolique fort de service public.**
 - Les ERP proposant **un service spécifique unique et une fréquentation importante.**

- **Pour la 2^{ème} année :**
 - Les ERP ayant **une fréquentation importante mais non traités la 1ere année**
 - Les ERP avec **un service spécifique unique mais avec une fréquentation moins importante que les ERP mis en conformité la 1ere année.**

- **Enfin, pour la 3^{ème} année :**
 - Les ERP **peu fréquentés et avec un service pouvant être proposé sur un autre site.**
 - **L'ascenseur de l'école primaire des Mortefontaines, non réalisé l'année précédente.**

En 2016, Les difficultés budgétaires de la ville n'avait pas permis de mettre en application le programme et un ré-étalement des travaux sur une période de 6 ans, avait donc été établis et proposé dans le tableau ci-dessous.

Ce planning ré-étalé sur 6 années a été présenté au Conseil Municipal du 12 décembre 2016 puis ce nouvel Ad'AP a été déposé, et accordé, en Préfecture.

Nom de l'établissement	Adresse	Cat. ERP	Année dans l'ad'ap 1	Année dans l'ad'ap 2	Montant estimé des travaux € HT	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité
Centre municipal du Moutier	38 rue Sœur Azelie	5	1	1	0	2015	2016
Eglise Notre Dame	rue de l'église	4	1	1	0	2016	2017
Gymnase des Mortefontaines	17 rue Eugène Lamarre	5	1	1	500	2016	2017
Mairie	36 rue Charles de Gaulle	5	1	1	38 350	2016	2017
Mairie Annexe	38 rue Charles de Gaulle	5	1	1	3 690	2016	2017
Maternelle des mortefontaines	15 rue Eugène Lamarre	4	1	1	12 700	2016	2017
Maternelle Lac Marchais	19 rue des Tilleuls	4	1	1	20 000	2016	2017
Maternelle St Exupery	39 rue Antoine de Saint Exupery	4	1	1	18 500	2016	2017
Musée de la Chevrette - Ecole de musique	2 rue Jean Bouin	5	1	1	48 050	2016	2017
Maison de la Réussite Educative	84 rue de la barre	5	2	1	5 920	2016	2016
Sous-total année 1 (2016) € HT					147 710 €		
Sous-total année 1 (2016) € TTC					177 252 €		
Cavam service emploi et police municipale	9 avenue Schaeffer	5	1	2	27 720	2017	2017
Marché couvert des Mortefontaines	Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre	2	1	2	8 200	2017	2017
Salle des fêtes	11 avenue Schaeffer	3	1	2	33 200	2017	2017
Salle des Sports et Loisirs	15 rue du château	5	1	2	21 680	2017	2017
Salle Omnisports	1 rue du Docteur Schweitzer	3	1	2	17 900	2017	2017
Sous-total année 2 (2017) € HT					108 700 €		
Sous-total année 2 (2017) € TTC					130 440 €		
Patinoire	4 rue Jean Bouin	2	1	3	26 600	2018	2018
Primaire R. Poincaré	1 rue Gabriel Péri	3	2	3	84 900	2018	2018
Sous-total année 3 (2018) € HT					111 500 €		
Sous-total année 3 (2018) € TTC					133 800 €		

Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	2	4	44 500	2019	2019
Centre de Loisirs primaire André Levasseur	17 rue du château	5	2	4	4 075	2019	2019
Centre d'Informations et d'Initiatives	35 rue Abel Fauveau	5	2	4	4 500	2019	2019
Local d'animation Jesse Owens	rue Gallieni	5	2	4	17 510	2019	2019
Maison des Parents	8 rue Louis Braille	5	2	4	4 600	2019	2019
Mission Locale	42 rue Haute	5	2	4	4 690	2019	2019
Local PAEJ Oxy jeunes	63 avenue des Mathieu Chazotte	5	2	4	150	2019	2019
Les Arteliers	24 rue Cauchoix	5	3	4	2 800	2019	2019
Local associatif V. Labarrière	3d-3e rue V Labarrière	5	3	4	650	2019	2019
Sous-total année 4 (2019) € HT					83 475 €		
Sous-total année 4 (2019) € TTC					100 170 €		
Maison de l'Enfance	6 rue du Camp	5	2	5	8 700	2020	2020
Commissariat	9 rue du château	5	2	5	10 400	2020	2020
Presbytère	place des victimes du v2	5	2	5	34 950	2020	2020
Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle	22 rue Charles de Gaulle	5	3	5	18 850	2020	2020
Local associatif modélisme	7 rue du château	5	3	5	3 900	2020	2020
Local associatif Utrillo	1 allée Utrillo	5	3	5	2 650	2020	2020
Syndicat Agricole	12 rue Bourgeois	5	3	5	4 550	2020	2020
Sous-total année 5 (2020) € HT					84 000 €		
Sous-total année 5 (2020) € TTC					100 800 €		
Primaire des Mortefontaines	16 rue Eugène Lamarre	3	3	6	150 000	2021	2021
Sous-total année 6 (2021) € HT					150 000 €		
Sous-total année 6 (2021) € TTC					180 000 €		
TOTAL TRAVAUX € HT sur 6 ans					685 385 €		
TOTAL TRAVAUX € TTC sur 6 ans					822 462 €		

Le tableau ci-dessous présente le montant prévisionnel total de l'opération incluant les frais d'études à savoir la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, le contrôle technique... :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Montant des travaux HT	147 710 €	108 700 €	111 500 €	83 475 €	84 000 €	150 000 €	685 385 €
TVA	29 542 €	21 740 €	22 300 €	16 695 €	16 800 €	30 000 €	137 077 €
Montant des travaux TTC	177 252 €	130 440 €	133 800 €	100 170 €	100 800 €	180 000 €	822 462 €
Frais d'études 20% : Maitrise d'Œuvre, SPS, contrôle technique...	35 450 €	26 088 €	26 760 €	20 034 €	20 160 €	36 000 €	164 492 €
Montant de l'opération TTC	212 702 €	156 528 €	160 560 €	120 204 €	120 960 €	216 000 €	986 954 €

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Cependant ce planning initial n'a pu être respecté notamment pour les trois raisons suivantes :

- L'infructuosité de la consultation du marché de travaux (aucune entreprise n'a proposé une offre pour la réalisation de ces travaux).
- Le planning des travaux qui doit principalement s'insérer durant les congés scolaires de l'été.
- Le départ en retraite du responsable bâtiment qui devrait être remplacé début 2018.

Aussi, à ce jour :

- Une nouvelle consultation pour le marché de travaux du programme 2016 va être lancée.
- La mission de maîtrise d'Œuvre pour les programmes 2017 et 2018 est en cours.
- La consultation pour le marché de travaux pour les programmes 2017 et 2018 sera réalisée de février à avril 2018.

La réalisation de l'ensemble des travaux sera programmée d'avril à aout 2018.

Initialement le programme de 2018 prévoyait une mise en accessibilité de la patinoire et de l'école primaire Poincaré. Etant donné que la patinoire est pour le moment fermée pour des questions de sécurité, il a été décidé d'anticiper une partie du programme de 2019.

Ainsi, nous ajoutons au programme de 2018 les sites suivants : le centre de Loisirs André Levasseur, le C2I, la maison des parents (aujourd'hui devenu Relais des Assistants Maternels), la Mission Locale, les Ateliers (aujourd'hui devenu des locaux associatifs) ainsi que les locaux associatifs rue V. Labarrière. Les travaux de signalisation au local Oxy Jeunes pour un montant de 150 euros sont supprimés de la liste car ce local n'est plus loué par la ville.

Ainsi, le montant demandé au BP 2018 pour la mise en accessibilité de nos bâtiments communaux est de 153 000 €TTC.

5. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public

5.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

En date du 26 Octobre 2017, la ville de Deuil-La Barre a recensé 22 dépôts de dossiers d'AT-AD'AP :

-12 dossiers ont été délivrés et sont favorables avec des prescriptions ou recommandations des services de la Préfecture.

-1 dossier a été rejeté tacitement ou annulé.

-9 dossiers sont actuellement en cours, en attente de décision de la Préfecture du Val d'Oise.

Au sein de ces 22 dossiers déposés, 12 ont été déposés par la ville de Deuil-la Barre ou par les Syndicats du Lycée et du Stade pour les bâtiments communaux. Reste donc 10 dossiers de professionnels privés.

La Ville a également été destinataire d'une copie d'attestation sur l'honneur d'établissement de 5^{ème} catégorie se disant conforme.

Les commerçants et les professions libérales qui ont pour projet de s'installer sur la ville, font dans la majorité des cas, la démarche de venir se renseigner en Mairie. Ils sont systématiquement reçus en premier rideau par le Service Commerce, qui les sensibilise et les oriente vers le service urbanisme. Le service commerce explicite les différents types de handicap et la réglementation récente en matière d'accessibilité, et le service urbanisme expose les obligations réglementaires et les démarches administratives à effectuer.

Les services urbanisme et commerces exercent un rôle d'information, d'écoute et d'échanges quotidien avec les commerçants et professionnels de la commune afin de leur expliquer la réglementation et les démarches administratives à effectuer.

Au regard des dossiers déposés, l'essentiel des diagnostics ou études réalisées l'ont été par des professionnels et autres cabinets d'études spécialisés.

La majorité des demandes déposées par les professionnels privés concernent toujours les élargissements de portes d'accès, d'adaptation des cheminements, la mise aux normes des bornes d'accueil et des bureaux et la pose presque automatique de rampes d'accès amovibles afin d'accéder aux locaux.

5.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le nombre de dossiers a considérablement diminué entre l'effervescence de 2015 et l'apaisement de 2016 qui se poursuit en 2017. Nous sommes passés de 63 dossiers à 23 dossiers puis 22 cette année sur la même période dont 12 par la ville. Cependant la complexité des démarches et des procédures reste toujours aussi alambiquée et difficile à mettre en œuvre.

Beaucoup de dossiers déposés se retrouvent en incomplet au regard du nombre de pièces demandées et de leur complexité.

La difficulté majeure rencontrée est l'explication aux professionnels des différents types de handicap, car lorsque nous leur parlons de handicap, ils pensent tous systématiquement aux personnes en fauteuils roulants mais non aux déficients visuels, auditifs ou psychiques. Ils pensent aux largeurs de portes, aux rampes d'accès et aux sonnettes mais pas à la luminosité ou aux mains courantes et autres dispositifs d'accompagnement des personnes à mobilité réduite.

De plus, le délai de complétude des dossiers d'AT-AD'AP est d'un mois au regard de l'article R 111-19-36 du Code de la Construction et de l'habitation alors que ce même délai est de 3 mois pour les dossiers de déclarations préalables, permis de construire et de démolir. Ce délai plus que raccourci, engendre le rejet tacite de plusieurs dossiers car les demandeurs n'ont pas le temps de les compléter.

Les professionnels et commerçants et autres établissements recevant du public ont dans l'ensemble bien appréhendé la législation et compris l'utilité de cette démarche pour l'intérêt général, néanmoins, le coût engendré par cette mise au normes demeure un frein.

La difficulté majeure récurrente de cette année écoulée, est l'absence de réponse des services de la Préfecture dans le délai réglementaire des 4 mois à compter de la réception des dossiers ou de 3 mois et quinze jours pour les dossiers comprenant des demandes de dérogations aux règles d'accessibilité.

Cette absence de réaction est due au grand nombre de dossiers reçus dans les différents services, et engendrent des autorisations tacites de la commune. Cependant, afin de délivrer les arrêtés d'autorisations, la ville doit attendre le délai réglementaire et les dossiers restent 4 mois bloqués en Mairie sans qu'une décision ne puisse être rendue.

6. Cadre bâti – Logements

Depuis la loi du 11 février 2005 pour "*l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*", et la circulaire d'application du 30 novembre 2007, les maisons individuelles et les logements collectifs d'habitation neufs et destinés à la location doivent être conçus et équipés pour recevoir des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Pour les logements conçus antérieurement à cette date **le bailleur n'a pas l'obligation d'adapter le logement à l'âge ou au handicap du locataire.**

Pour faciliter l'aménagement de son logement, le locataire âgé ou handicapé peut demander à son propriétaire l'autorisation de faire, à ses frais, des travaux de transformation. En l'absence de réponse sous 4 mois, le bailleur est réputé être d'accord. Toutefois, seuls certains travaux bénéficient de ce régime dérogatoire.

Dans le parc privé, soit :

- Le bailleur accepte de prendre en charge les travaux et les aménagements nécessaires. Il peut alors se tourner lui-même vers les subventions ANAHet/ou obtenir certains avantages fiscaux ;
- Le bailleur accepte que le locataire prenne en charge les travaux et les aménagements qui sont nécessaires. Il peut, dans ce cas, exiger une remise en état à la sortie ;
- Le bailleur n'accepte aucun travaux ni aménagement

Dans le parc social, soit :

- Le bailleur accepte de réaliser les aménagements au sein du logement occupé par le locataire demandeur.
- Le bailleur peut faire une proposition de mutation dans un autre logement déjà adapté ou adaptable du parc social.

Il est très difficile dans le parc ancien, d'avoir une liste exhaustive des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite car les bailleurs n'ont pas de liste tenue à jour concernant les modifications apportées aux logements.

En effet certains logements ont été adaptés aux PMR à la demande du locataire et les travaux ont été réalisés au coup par coup.

Aucun recensement n'est prévue dans le parc privé car cette procédure s'avère trop lourde et trop coûteuse pour un résultat incertain.

7. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

7.1. Bilan des actions menées en 2017 par la Direction Education Jeunesse et Sports

Pour l'année 2017 plusieurs actions ont été menées autour du handicap.

Le Service des Sports a mené des actions pour le HANDICAP en Sport adapté et Handisport lors des « Rencontres Familles » le Dimanche matin de 10h à 12h pour les trois activités sportives suivantes :

TIR à L'ARC (aux Tennis couverts) le 22/01/2017

Une personne de l'association AAS Arc Club de Sarcelles a mis en place des ateliers ludiques en Sport adapté et Handisport. Une centaine de personnes a participé à l'évènement.

TENNIS (aux Tennis couverts) le 22/01/2017

Un éducateur sportif de l'association Tennis Club de la Chateigneraie nous a proposé un parcours en Handisport avec des fauteuils roulant.

Les participants sont venus nombreux (environ 100 personnes).



TENNIS DE TABLE (gym A. Mimoun, salle de Tennis de Table) le 26/03/2017

Thomas BOUVET représentant de l'équipe de France Tennis de Table Handisport (qui a participé aux derniers Jeux Olympiques), ainsi que le président du club CSME Eaubonne, sont venus lors de cette matinée sportive (environ 40 personnes).

Petits et grands ont pu ainsi se confronter à la pratique du Sport avec un handicap moteur et/ou mental.

Le service Jeunesse a également mis en place des actions sur le handicap sur les accueils de loisirs au sein de la ville :

- Le centre A. Levasseur a eu l'intervention d'une personne sourde et muette sur 3 mercredis. Elle a appris aux enfants la langue des signes et les a familiarisés avec des mots très simple comme bonjour, merci, au revoir... Cette sensibilisation a été bénéfique sur le regard et la représentation des enfants sur la compréhension et la prise en compte de la différence de «l'autre».
- Les enfants ont participé à la journée Handi-découverte, organisée par le Comité départemental Handisport et la Fédération Française du Sport Adapté du Val d'Oise, au CDFAS à Eaubonne. Cette manifestation sportive rassemble le public valide et le public en situation de handicap, sportif ou non autour d'une même activité sportive. Les enfants ont découvert diverses activités handisports : escrime, basket, saut en longueur, sarbacane....
- Nous accueillons également des enfants en situation de handicap sur les temps de restauration scolaire ainsi qu'accueil en péri et extra scolaire avec un encadrement spécifique, sur différentes structures (Lac marchais, Saint-Exupéry, Mortefontaines maternelles et les Bouts d'Choux).

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un projet éducatif plus large autour de la citoyenneté et des différences. Ces notions qui évoluent au cours du temps et qui touchent différents domaines :

- Les préjugés
- Les stéréotypes
- La culture
- L'interculturel

Pour le handicap, il s'agit de permettre aux enfants d'aborder le thème de la différence de manière vivante en mettant l'accent sur l'acceptation de celle-ci, sur une véritable intégration et sur un mieux vivre ensemble afin de :

- Promouvoir des valeurs
- Former à la citoyenneté
- Prévenir les conflits...

L'ensemble de ses valeurs étant au cœur de notre projet.

Enfin, la ville soutient depuis 2016, l'association Handi-cap Prévention et son action « Roulez Petits bouchons », à travers le CMJ qui a mis en place une collecte des bouchons en plastique sur la ville.



L'opération remporte un fort succès auprès des Deuillois.

Tous les deux mois sont ainsi collectés 18 sacs de 13 kg. Ceux-ci rejoignent la grande filière de collecte et le centre de tri installé à Croissy-sur-Seine. Au mois d'avril, 4790 kg ont ainsi été collectés.

Le but de cette collecte est d'aider l'association Handi-cap prévention à financer du matériel handisport ou des aménagements, équipements pour les personnes handicapées (rampe d'accès chez un particulier, tricycle thérapeutique,...).

7.2. Bilan des actions menées en 2017 par le CCAS et perspectives pour 2018

Pour l'année 2017 plusieurs actions ont été menées autour du handicap.

Handi'Déj

Le samedi 16 septembre au matin a été proposé, dans un premier temps aux parents d'enfants porteur d'un handicap, de se réunir, afin d'échanger ensemble autour des problématiques liées au handicap. Un petit déjeuner, accompagné par un psychologue, a été proposé. Ce temps convivial a permis à chacun d'évoquer les difficultés mais aussi les actions à venir. Il a été proposé une seconde rencontre le samedi 2 décembre, ouvert à toute personne se sentant concernée par le handicap. Il a été évoqué l'idée de créer un guide regroupant les informations utiles, liées à cette thématique.



L'action Handi'dej se poursuivra sur l'année 2018, à raison d'une rencontre par trimestre, sera proposé aux personnes sensibilisées aux problématiques de handicap de se réunir et d'aborder ensemble les actions possibles. Une première proposition est de créer un guide regroupant l'ensemble des informations concernant le handicap.

Formation des agents

La formation des agents reste un axe important afin de garantir un accueil optimal à tous. Les agents du service senior/handicap et du service culturel participeront fin novembre à la formation : « La fréquentation des établissements culturels par les personnes présentant des troubles du comportement »

Les membres de la CAPH confirment l'importance d'élargir cette formation aux personnes qui accueillent du public et plus largement à l'ensemble du personnel communal.

Octobus

Rattaché au Centre Communal d'Action Sociale, l'Octo'Bus est un service de transport de proximité qui s'adresse à tous les Deuillois, retraités et âgés de 60 ans et/ou handicapés, dont l'état de dépendance physique ou psychologique, nécessite un accompagnement véhiculé. Chaque année il transporte des personnes handicapées aussi bien pour des rendez-vous médicaux que pour des activités de la vie quotidienne.

Portage de repas

La prestation portage de repas a été mise en place en Juin 2000. Il s'agit de permettre à toutes les personnes deuilloises âgées, dépendantes, handicapées ou rencontrant des difficultés passagères de recevoir quotidiennement un plateau repas. La gestion administrative est effectuée par le CCAS et l'accueil multiservice pour la facturation. La confection et livraison des repas est effectuée par l'ESAT de Domont.

Ouverture du Pole Santé prévue début 2018

Courant premier trimestre 2018, le pôle santé ouvrira, Place de la Nation. Il sera un lieu d'informations, d'éducation, de prévention et d'orientation dans le domaine de la santé pour l'utilisateur.

LIEU D'INFORMATIONS

Le Pôle santé mettra à disposition de la population, différents supports et participera également aux différentes campagnes nationales de santé (Octobre rose, campagne de lutte contre le diabète, contre l'obésité infantile...).

LIEU D'EDUCATION ET DE PREVENTION

Le Pôle santé aura pour autre mission l'éducation et la prévention. Il organisera des actions de prévention et d'éducation pour la santé en mettant à disposition aux professionnels médico-sociaux, associations et organismes : deux bureaux d'accueil et de confidentialité, une salle permettant d'organiser divers ateliers et réunions d'informations.

LIEU D'ORIENTATION

Le Pôle santé aura également pour mission de coordonner la demande de la population en corrélation des offres de services existantes. Le Pôle santé sera en mesure de pouvoir orienter la population en fonction de la nature de sa demande, vers les structures adaptées à leur demande. Cet espace permettra de favoriser un travail pluridisciplinaire auprès de toute la population.

Son programme sera articulé autour du « BIEN VIVRE » et sera composé de plusieurs thématiques :

- Thématique « **Le bien vieillir au quotidien** ».
- Thématique « **Le bien vivre** ».
- Thématique « **Le handicap au quotidien** ».
- Thématique « **Prévention des addictions** ».
- Thématique « **La prévention** ».

